



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**

Nombre de membres présents : **32**

Nombre de votants : **34**

Date de convocation : **31 Mars 2021**

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **7 AVRIL**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU
POTABLE 2021**

Présents: Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls des Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – GERICAULT (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL, BOURRAT, LEMORT, ADROGUER-CASSASAYAS, MON, BATARD, RAYNAL, MALHERBE (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) – ATTARD, ALBERT (Trouillas) - LELAURAIN, BARBE (Villemolaque).

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Procurations :

R.BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA

R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT

Publié ou Notifié

Le

Absents:

F.AUSSEIL (Caixas)

F.JEAN (Saint-Jean-Lasseille) excusée

J.PONTICACCIA-DORR (Thuir) excusée

S.CAZENOVE (Thuir)

C.QUINTA (Trouillas) excusée

Monsieur Alain BEZIAN est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 18 Février 2021 est adopté à l'unanimité.

48/2021

VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2021: BUDGET ANNEXE HT EAU POTABLE

- VU les articles L1612-2 du CGCT fixant la date limite des votes de budgets prévisionnels,
VU l'article L2312-1 du CGCT
VU la délibération n°01/2021 du 18 Février 2021 prenant acte du débat d'orientations budgétaires 2021,

Le Président **PRESENTE** à l'Assemblée les inscriptions budgétaires prévisionnelles pour l'exercice 2021 du budget annexe Hors taxe EAU POTABLE de la Communauté de Communes des Aspres reprenant les résultats du compte administratif 2020.

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A L'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VOTE au chapitre le budget prévisionnel 2021 du Budget Annexe Hors taxe EAU POTABLE tel qu'annexé, s'équilibrant à :

- Section de fonctionnement : 2 343 108,69 € HT
- Section d'investissement : 5 037 534,59 € HT

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

René OLIVE